

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Mamadou DIALLO, M. Vincent VOILLEQUIN, Mme Séverine STAB, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Gérald MANCE représentée par M. Philippe JOURNIAC, Mme Marjorie PREVOT représentée par Mme Séverine STAB

Absente : Mme Carole SEREND

Secrétaire de Séance : M. Mamadou DIALLO

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Votants : 28

N° délibération : 2026-04-08

Date de la convocation : 14-04-2026

Date d'affichage de la convocation : 14-04-2026

Acte rendu exécutoire : 30-04-2026

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE CLOTURE CONSOLIDE

Rapporteur : Denis DEFER

Selon l'article R 2311-12 du CGCT, l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Pour l'exercice 2025, le résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser est excédentaire de 91750.72 € soit le cumul du solde d'exécution comptable de 65 116.85 € et de 25 373.87 € correspondant au solde des restes à réaliser de la section d'investissement.

Il n'y a aucun besoin de financement d'investissement, il n'est donc pas nécessaire d'affecter une partie du résultat à la couverture du besoin de financement au compte 1068.

En tenant compte de cela et des résultats présentés lors de la précédente délibération, nous vous proposons d'affecter le résultat comme tel :

Affectation du résultat du budget principal sur l'exercice 2026	
Résultat de fonctionnement disponible	183 334,80 €
Couverture du besoin de financement de l' Investissement	0,00 €
Report de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	183 334,80 €

Vu l'avis de la commission finances/administration générale du 13 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'AFFECTER** LA totalité des 183 334.80 € en section de fonctionnement, report à nouveau
- **D'INSCRIRE** cette somme en recettes du budget primitif 2026 sur la ligne R002 de la section de fonctionnement
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.



Le Maire, **Pascal LANDREAT**